

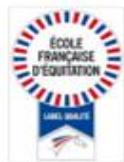


« Le Ranch du Bel Air »

contactsite@ranch-du-bel-air.com

3583 Rte de Tourrès, 47350
Labretonie
Szpala Carole, tel : 06 74 87 46 39
Mail :

LIVRET PEDAGOGIQUE « ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE »



1. Présentation de la structure

C'est au cœur du Lot et Garonne que Carole Szpala crée Le Ranch du Bel Air, une structure spécialisée dans le tourisme équestre, offrant un cadre idéal pour la préparation et la certification des diplômes.

Avec plus de 25 ans d'expérience en encadrement et organisation de randonnées équestres longues, organisation de séjours, colonies, formations, stages et balades auprès de publics variés (enfants, adultes, publics spécifiques). Le Ranch favorise la mise en situation réelle et l'acquisition d'expérience terrain. Un groupe de 5 à 8 stagiaires maximum, permettant un suivi personnalisé et un accompagnement de qualité.

Le centre de Tourisme équestre offre à ses cavaliers la possibilité de pratiquer les équitations classiques et de pleine nature grâce à la cavalerie très polyvalente, la grande fierté du Ranch.

N°carte professionnelle d'éducateur sportif : 4701ED0030

La structure dispose :

- D'un manège 20/40
- Une carrière 30/50
- Un PTV de 2 hectares
- 33 hectares de prairies
- 5 hectares de Bois
- Un gîte étape, cuisine, salle pédagogique et bibliothèque (Marc Lhotka, Andy Booth, livre galop fédéraux...)
- Un vidéo projecteur
- Sanitaire
- Sellerie de randonnée JMS
- Sellerie club WINTEC
- Camion poids lourd 11 chevaux
- Fourgon intendance équipé

La cavalerie :

- 30 chevaux + poneys entre 1/18 ans, polyvalents rando, cours d'équitation classique, dressage, cso, rallyes.

Présentation de l'équipe pédagogique :

Carole Szpala
Fondatrice & Gérante
Diplômée ATE, Guide de Tourisme équestre
BPJEPS Tourisme équestre, BA FD
En cours de VAE Maître randonneur

Equipe Opérationnelle et intervenants

Responsable écurie/ soins / Balades	Lily Lockwood
Ostéopathe équin	Aline Payen
Bourrellerie	Lily Lockwood
Président CDTE 47	Salvador Merida
Maréchal Ferrant	Arnaud Laforet



Ce livret a pour objectif de vous donner dès votre arrivée parmi nous une majorité d'informations dont vous auriez besoin. Il nous servira durant ces quelques mois passés ensemble à créer un lien également entre les différents interlocuteurs et acteurs de votre formation.

La communication est essentielle et nous vous encourageons à nous faire part de toutes vos questions, suggestions ou autre dès vos premiers jours ici et ceci durant toute la durée de votre formation.

Merci pour votre confiance !

2. Présentation de la formation

L'accompagnateur de tourisme équestre est un titre à finalité Professionnelle (TFP) de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par décision de France Compétence du 18 Juillet 2025, délivré par la Fédération Française d'Equitation, FFE.

Le niveau 4 atteste la capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances.

Les prérogatives, conditions d'exercice sont libellées ainsi dans l'annexe II – 1 de l'article A 212 – 1 du code de sport : Accompagnement et conduite de randonnées équestre en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés.

Définition du métier :	L'accompagnateur de Tourisme Equestre est un professionnel dans les activités de tourisme équestre : Il accueille, encadre, anime et accompagne en autonomie un groupe de cavaliers dans des activités de promenades et de randonnées équestres d'un à plusieurs jours en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.
Publics :	Toute personne à partir de 18 ans : <ul style="list-style-type: none">• Salariés (es) en reconversion professionnelle• Demandeurs d'emplois• Professionnels (elles) indépendants (es)



Prérequis :	<p>Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation ATE, répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 18 ans minimum ; • Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ; • Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ; • Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ; • Être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ; • Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent. <p>Répondre aux exigences techniques vérifiées par les deux tests suivant :</p> <p><u>Test d'équitation :</u></p> <p>Le test technique à cheval correspond à un parcours en terrain varié de niveau Galop 6 de pleine nature d'une distance de 0,8 à 2 km comprenant 20 difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée. Le candidat dispose d'un temps accordé calculé selon la distance du parcours sur la base d'une vitesse de 10 km/h ;</p> <p><u>Parcours d'orientation pédestre :</u></p> <p>Le test d'orientation pédestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 m et placées à environ 1 m du sol.</p> <p>Le candidat dispose, avant son départ, de 10 minutes de préparation isolée durant laquelle il recopie, sur une carte vierge, le tracé de la carte mère. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h.</p> <p>A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien de 5 min maximum au cours duquel il expose au jury son projet professionnel et sa motivation.</p> <p>Chacun des deux tests doivent être acquis pour que le test d'entrée soit acquis.</p>
-------------	--

Modalités d'inscription :	<p>Depuis le site du Ranch du Bel Air ou sur demande, remplir et retourner le dossier d'inscription, accompagné des pièces requises à sa complétude. Une convocation aux Journées de Sélection et de Positionnement est envoyée au stagiaire.</p> <p>Cet échange permettra entre autre de positionner le candidat sur un volume d'heures dédié à la personnalisation de sa formation.</p>
---------------------------	---



	<p>le prestataire de formation habilité adresse sous sa responsabilité à la FFE une attestation de complétude du dossier d'inscription du candidat précisant la date effective d'entrée en formation et le détail des modalités du parcours de formation.</p> <p>A réception de l'attestation de complétude, la FFE valide l'inscription du candidat en formation et la matérialise par l'ouverture d'un livret de formation électronique.</p>
--	--

Plan individualisé de Formation :	<p>Le positionnement est une étape clé qui fait suite à la sélection. Il permet d'adapter le parcours de formation à chaque candidat retenu, conformément aux exigences du nouveau règlement ATE (RNCP41108).</p> <p>Le positionnement individuel pour la formation ATE (Accompagnateur de Tourisme Équestre) doit se faire avant l'entrée en formation ou, au plus tard, au tout début du parcours pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Délai Idéal (Avant le Début)</u> <p>Le positionnement doit idéalement être réalisé entre l'admission du candidat (après les tests de sélection) et la signature de son contrat ou de sa convention de formation.</p> <p>Raison : Il permet de déterminer le volume horaire final du parcours. Le coût et la durée de la formation dépendent directement des allègements ou renforcements identifiés. Les documents contractuels et les demandes de financement (OPCO, France Travail, Région) doivent impérativement mentionner ce volume horaire individualisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Délai Maximal (Début de Formation)</u> <p>La procédure de positionnement (analyse de dossier, tests théoriques et pratiques) est souvent planifiée sur les premiers jours (1 à 3 jours) de la session de formation.</p> <p>Raison : Le formateur référent doit rapidement connaître le niveau exact de chaque stagiaire pour organiser la progression pédagogique du groupe.</p> <p>Formalisation : Le Document du Parcours Individualisé de Formation (PIF) doit être établi et signé par le stagiaire dès la fin de cette phase de positionnement pour que la formation puisse démarrer sur des bases contractuelles claires. Voir annexe.</p> <p> Point de Vigilance Qualiopi / Financeurs</p> <p>La certification Qualiopi et les organismes financeurs exigent que le PIF soit finalisé et signé avant l'exécution des heures de formation allégées. Si un stagiaire est dispensé d'un module, il ne doit pas se trouver en formation sur ce module avant que la dispense ne soit officialisée par la signature du PIF.</p> <p><u>Modalités de Positionnement des Candidats ATE :</u></p> <p>Le positionnement se déroule après l'admission (réussite des tests de sélection et validation du dossier) et avant le démarrage effectif de la formation. Son objectif est de vérifier précisément les acquis techniques, théoriques et professionnels du candidat pour identifier les besoins de renforcement ou les possibilités d'allègement (dispenses de modules).</p> <p>—</p> <p><u>1. Outils et Étapes du Positionnement</u></p> <table border="1" data-bbox="561 1702 1442 1965"> <thead> <tr> <th>Outil de positionnement</th><th>Objectifs et compétences évaluées</th><th>Modalité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Entretien d'Analyse d'Expérience</td><td>Valider les acquis professionnels liés à la gestion, la logistique et l'autonomie en tourisme équestre.</td><td>Entretien individuel approfondi basé sur le CV, la lettre de motivation et les attestations de randonnée.</td></tr> </tbody> </table>	Outil de positionnement	Objectifs et compétences évaluées	Modalité	1. Entretien d'Analyse d'Expérience	Valider les acquis professionnels liés à la gestion, la logistique et l'autonomie en tourisme équestre.	Entretien individuel approfondi basé sur le CV, la lettre de motivation et les attestations de randonnée.
Outil de positionnement	Objectifs et compétences évaluées	Modalité					
1. Entretien d'Analyse d'Expérience	Valider les acquis professionnels liés à la gestion, la logistique et l'autonomie en tourisme équestre.	Entretien individuel approfondi basé sur le CV, la lettre de motivation et les attestations de randonnée.					



	2. Évaluation Technique Équestre et Pratique	Évaluer la maîtrise des techniques de randonnée, le bâchage/bâtage, le maniement en main, les soins de première urgence et la gestion de la cavalerie.	Mise en situation pratique (ex. : préparation d'un cheval de bât, gestion d'une étape, parcours PTV spécifique).
	3. Test Théorique (QCM)	Vérifier les connaissances théoriques fondamentales en réglementation, gestion d'entreprise, hippologie.	Questionnaire à Choix Multiples (QCM) couvrant les savoirs essentiels du référentiel ATE.
2. Procédure d>Allègement ou de Renforcement			
À l'issue des évaluations de positionnement, l'équipe pédagogique formalise un bilan de positionnement pour chaque stagiaire :			
<p>A. Allègement de la Formation (Dispenses)</p> <p>L'allègement correspond à la validation anticipée de certaines parties de la formation, entraînant une réduction du temps de présence en centre.</p> <p>Critères d>Allègement : L'allègement est proposé si le candidat valide à 80% ou plus les objectifs d'un ou plusieurs modules du référentiel ATE lors du positionnement.</p> <p>Titres Équivalents : Les candidats déjà titulaires de certains Brevets Fédéraux FFE, de modules spécifiques d'un BPJEPS (ou autre titre FFE/diplôme d'État équivalent) pourront se voir reconnaître l'acquisition de certains modules ou Blocs de Compétences (BC) selon les grilles d'équivalence FFE en vigueur.</p> <p>Formalisation : En cas d'allègement, un parcours de formation individualisé est établi, mentionnant les modules dispensés et la réduction horaire.</p>			
<p>B. Renforcement de la Formation</p> <p>Le renforcement est mis en place lorsque le positionnement révèle des lacunes ou des besoins spécifiques pour atteindre le niveau requis par le diplôme.</p> <p>Identification : Si le candidat obtient un score inférieur à 60% sur des thématiques clés (ex. : topographie, gestion de la cavalerie en extérieur, réglementation), des besoins de renforcement sont identifiés.</p> <p>Modalités de Renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rat individualisé sur certains aspects théoriques. -ces pratiques supplémentaires axées sur les techniques d'extérieur (ex. : orientation, conduite de troupe). -ule de Remise à Niveau (MRN) intégré au début du parcours de formation. 			
<p>3. Validation du Parcours Individualisé</p> <p>Organisme de formation propose le Parcours de Formation Individualisé (PFI) au candidat. Le PFI est obligatoirement cosigné par le stagiaire et l'organisme de formation. Il est ensuite transmis au service FFE Formation qui doit valider officiellement tout allègement.</p> <p>Cette démarche assure que le temps de formation est optimisé et que chaque candidat est préparé de manière exhaustive pour l'obtention du diplôme. VOIR ANNEXE.</p>			



Dispenses et équivalences :	Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient la ou les unité(s) capitalisable(s) correspondante(s) de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre. VOIR ANNEXE.
Durée de la formation :	Volume horaire globale minimal avant prise en compte du positionnement : 455 hrs + 205 hrs de stage de mise en situation professionnelle soit 660 hrs au total. Le positionnement permet de prescrire d'éventuels allègements ou renforcements, et un parcours individuel de formation jusqu'à 60 heures de renforcements.
Coût de la formation :	<p>Le tarif de la prochaine session est de 6370€, soit 14€/h.</p> <p>Suppléments possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement en dortoir gestion libre 10€/nuit • Cheval en pension 230€/mois
Financement :	Pôle emploi, Kaliopi, Opco, Vivea, Ocapiat... ect.
Contrat ou convention de formation :	Avant la date effective d'entrée en formation, le candidat signe un contrat ou une convention de formation conforme à la réglementation en vigueur au jour de la signature avec le prestataire de formation agréé de son choix.
Qualification obtenue :	<p>Diplôme remis par la Fédération Française d'Équitation :</p> <p>Titre à finalité professionnelle de niveau IV, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.</p>
Poursuite de parcours :	<p>Les évolutions possibles sont liées à la taille de l'entreprise, à l'organisation de la structure, aux capacités développées, aux compétences acquises, aux qualifications obtenues (certificat de spécialisation, niveau 5, ...).</p> <p>Les situations professionnelles peuvent en effet prendre diverses orientations comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vers l'enseignement de l'équitation moyennant l'obtention des certifications professionnelles correspondantes ; - vers le management d'équipe et la direction de structure ; - vers les métiers du tourisme. <p>Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires telles que définies par convention collective des personnels des centres équestres. Enfin, les titulaires de l'accompagnateur de tourisme équestre peuvent évoluer vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel, etc</p>



3.Programme de formation

Le volume horaire global minimal de la formation est de 455 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants

Modules :	<p><u>Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Posture, rôle et responsabilité de l'accompagnateur• Prévention et lutte contre les violences et toute forme de discrimination,• Dimension éducative et citoyenne de la profession,• Réglementation de l'encadrement des APS• Fondamentaux de l'accueil et l'information client• Gestion de la relation client et gestion des réclamations• Mesure de la satisfaction client et démarche d'amélioration continue• Caractéristiques des différents publics : enfants, adolescents, adultes, séniors• Caractéristiques des publics spécifiques : handicap, insertion, sport santé• Préparation de l'équipement adapté en fonction de l'activité• Accompagnement des publics dans le premier contact avec l'équidé et transmission des règles d'hygiène et de sécurité• Vérification du niveau des pratiquants, choix de la cavalerie et du parcours• Transmission des consignes de sécurité, de circulation et de préservation du milieu naturel• Transmission des bases techniques de l'équitation d'extérieur pour le confort et la sécurité des cavaliers• Techniques d'animation et dynamique de groupe en tourisme équestre• Adaptation de l'activité et des consignes en fonction des caractéristiques des pratiquants et du parcours• Gestion de la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,• Prévention et gestion des situations critiques et anticipation de la communication avec les secours• Gestion des haltes et des étapes ;• Assistance en randonnée• Techniques de matelotage appliquées au tourisme équestre <p><u>Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Travail à pied de la cavalerie d'extérieur• Travail sur le plat de la cavalerie d'extérieur• Travail à l'extérieur et en terrain varié de la cavalerie d'extérieur• Equipment spécifique de la cavalerie de tourisme équestre• Critères de choix et évaluation d'un équidé d'extérieur• Utilisation d'un cheval de main• Mise en condition physique et psychologique du cheval d'extérieur• Principes du débourrage• Planification et gestion du travail des équidés d'extérieur
-----------	--



Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h

- Critères et gestion du bien-être équin, comportements sociaux
- Connaissance du cheval : appareil locomoteur, respiratoire, circulatoire et digestif
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Le pied : anatomie, entretien, soins courants, principales atteintes et accidents,
- Dépannage élémentaire en maréchalerie
- Entretien et soins courants de la cavalerie
- Réglementation sanitaire et mesures de prophylaxie courantes : désinfection, vaccination, vermifugation
- Maladies et accidents des équidés, plantes toxiques et secourisme équin
- Gestion de la pharmacie et des trousse de secours humaine, équine et de maréchalerie
- Gestion des prairies et des paddocks
- Réglementation du transport et du convoyage des équidés
- Préparation et mise en œuvre du transport d'équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des lieux de pratiques
- Réparations élémentaires et réparations d'urgence en burrellerie
- Aménagement d'un parcours de PTV de niveau Club 1

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h

- Organisation d'un établissement équestre et communication au sein de l'équipe
- Connaissance des produits de tourisme équestre
- Programmation des activités
- Méthodologie de projet
- Conception d'un produit de tourisme équestre
- Création, aménagement et inscription au PDIPR d'un itinéraire de proximité
- Fondamentaux de la gestion budgétaire, de la fiscalité et de la rentabilité d'un produit de tourisme équestre
- Promotion et communication des activités
- Acteurs et réglementation du tourisme
- Relation et communication avec les partenaires
- Réglementation et usage des itinéraires et voies de circulation
- Acteurs et environnement institutionnel des activités équestres
- Responsabilité et réglementation en matière d'assurances
- Notions de création d'entreprise

Stage de mise en situation professionnelle :

La formation à la certification professionnelle mentionnée au I-1 comprend un stage de mise en situation professionnelle en entreprise dont le volume horaire minimal est de 45% du volume horaire de formation prescrit lors du positionnement, soit 205 heures avant les éventuels ajustements horaires prescrits lors du positionnement.

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :



	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité ; • Accueil et prise en charge des différents publics ; • Encadrement en sécurité de promenades et randonnées équestres ; • Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics ; • Travail de la cavalerie d'extérieur ; • Soins et entretien de la cavalerie d'extérieur ; • Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés ; • Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des itinéraires ; • Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur. <p>A l'issue du stage de mise en situation professionnelle, le tuteur ou le maître d'apprentissage délivre au candidat sous sa responsabilité une attestation portant sur la réalisation effective des situations professionnelles ci-dessus et comportant une appréciation de la maîtrise des situations professionnelles mises en œuvre lors du stage selon le modèle. VOIR ANNEXE.</p> <p>L'attestation est transmise à l'organisme de formation qui la transmet à la FFE après l'avoir datée et signée.</p> <p>L'attestation ainsi délivrée constitue un prérequis à l'inscription aux certifications finales.</p>
--	--

Modalités d'évaluation en cours et en fin de formation :	<p>QCM en cours de formation et exercices.</p> <p>Les sessions de certification permettant la délivrance du titre à finalité professionnelle Accompagnateur de tourisme équestre peuvent se dérouler selon 3 modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la voie des blocs de compétences ; • Par un examen composé d'épreuves ponctuelles ; • par la voie de la validation des acquis de l'expérience.
--	---



Planning de formation

2026	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
Du 21/04 au 25/04		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 28/04 au 02/05		7heures	7heures	7heures	Férié	7heures		28h
Du 05/05 au 09/05		7heures	7heures	7heures	Férié	7heures		28h
Du 12/05 au 16/05		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 19/05 au 23/05		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 26/05 au 30/05		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 02/06 au 06/06		7heures	7heures	7heures Rando école	7heures Rando école	7heures		35h
Du 09/06 au 13/06		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 16/06 au 20/06		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 23/06 au 27/06		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 30/06 au 04/07		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 06/07 au 10/07		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 13/07 au 17/07		7heures	7heures	7heures	7heures	7heures		35h
Du 20/07 au 24/07	7heures	7heures	7heures	7heures	7heures			35h
Du 27/07 au 31/07	7heures	7heures	7heures	7heures	7heures			35h
Du 03/08 au 07/08	7heures	7heures	7heures	7heures	7heures			35h
Du 10/08 au 14/08	7heures	7heures	7heures	7heures	7heures			35h
Du 17/08 au 21/08	7heures	7heures	7heures	7heures	7heures			35h
Du 24/08 au 28/08	7heures	7heures	7heures	7heures	2heures			30h

- Heures en Formation : 455h
- Heures en Entreprise : 205h

Fiches descriptive d'activités	<u>Domaine d'activité 1 - Organisation et gestion de la structure de tourisme équestre</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.1 - Conception, mise en œuvre et évaluation de projets d'activités de tourisme équestre. Tâches : <ul style="list-style-type: none"> - conçoit un programme d'activités et des produits de tourisme équestre ; - conduit la mise en œuvre des projets d'activité de la structure de tourisme équestre ; - participe à l'organisation des manifestations liées à son activité. • Activité 1.2 - Gestion administrative et financière de la structure de tourisme équestre. Tâches : <ul style="list-style-type: none"> - assure le suivi administratif de la clientèle et des équidés ; - assure le suivi du budget ; - assure la gestion des stocks et approvisionnements ; - assure la gestion des équidés et du matériel ;



	<ul style="list-style-type: none"> - évalue la rentabilité des activités ; - assure la gestion comptable de l'établissement. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.3 - Accueil et information des publics de la structure de tourisme équestre. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribue activement à la qualité de l'accueil au sein de la structure ; - - connaît et respecte les clients de la structure ; - utilise les différents moyens de communication pour l'accueil ; - renseigne sur les activités, la structure, l'équipement nécessaire ; - informe sur la vie des équidés et la manière de les aborder (éthologie de base) ; - adapte le contenu et la forme de ses propos ; - est vigilant sur les comportements à risque ; - utilise une langue étrangère, le cas échéant. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 1.4 - Promotion et valorisation de la structure de tourisme équestre et de ses activités. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en valeur les activités de la structure en interne et en externe ; - contribue aux bonnes relations avec les partenaires de la structure ; - participe aux relations avec les médias ; - participe à l'élaboration des documents de promotion de la structure ; - participe à des réunions professionnelles ou institutionnelles ; - définit sa clientèle actuelle et potentielle ; - détermine le mode de communication approprié ; - contribue à prospecter et démarcher de nouveaux pratiquants ciblés en fonction des orientations de la structure. <p><u>Domaine d'activité 2 - Encadrement des activités de tourisme équestre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité 2.1 - Planification, préparation et organisation de la mise en œuvre de promenades et de randonnées équestres en sécurité. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définit les objectifs, les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son action dans des conditions optimales de sécurité et dans le respect du projet de la structure ; - reconnaît les itinéraires équestres en intégrant les impératifs de sécurité et touristiques ; - s'assure de la sécurité des itinéraires ; - prend en compte les éléments culturels et environnementaux de la pratique ; - veille au respect des tiers ; - s'assure de l'état du matériel et de son adaptation à l'activité ; - attribue le matériel et les chevaux ou poneys ; - prépare une trousse d'urgence lors de ses déplacements ; - connaît la procédure d'appel des secours et la conduite à tenir en cas d'accident ; - connaît et respecte la réglementation concernant les pratiques et son action. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 2.2 - Encadrement, animation et sécurisation des promenades et randonnées équestres. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagne les promenades et randonnées équestres sur des itinéraires préalablement reconnus ; - prend en charge tous les publics (enfants, adultes, scolaires, handicapés, groupes, ...) ; - présente le but, les objectifs et le déroulement de l'activité ; - vérifie la préparation des équidés, l'équipement des pratiquants et le matériel utilisé ; - met en confiance, encourage et motive les pratiquants ; - prend en compte et sensibilise les pratiquants au bien-être des équidés ; - vérifie les capacités des pratiquants ; - transmet les bases techniques de l'équitation d'extérieur : consignes de sécurité, distance, emplacement, allures, conduite du cheval en extérieur et sur la voie publique ;
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> - anime les promenades et randonnées en s'appuyant sur les aspects touristiques, culturels, écologiques et environnementaux ; - fait respecter les consignes de sécurité en vigueur en fonction de l'environnement ; - identifie les personnes en difficulté ; - adapte en permanence son action, les moyens et méthodes aux caractéristiques des pratiquants et aux situations imprévues ; - perçoit les situations à risques ; - identifie les causes d'accidents potentiels ; - se conforme aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident ; - prévient l'apparition des blessures de harnachement et maîtrise le matelotage pour éviter les accidents d'attache ; - maîtrise l'orientation pratique ; - adapte les itinéraires aux caractéristiques des pratiquants et aux conditions environnementales ; - gère les étapes en intégrant la sécurité et le confort des équidés et des pratiquants. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 2.3 – Evaluation des activités et réalisations de bilans. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalue la satisfaction du public ; - évalue le déroulement de l'activité selon des critères observables préalablement définis ; - identifie les problèmes rencontrés et propose des corrections et aménagements ; - établit le bilan de son action ; - rend compte auprès des cavaliers, parents, accompagnateurs et à ses responsables. <p><u>Domaine d'activité 3 - Gestion de la cavalerie de tourisme équestre et entretien du matériel et des installations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.1 - Gestion des soins courants des équidés. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assure de l'hygiène, de la santé et du bien-être des équidés ; - vérifie l'intégrité fonctionnelle des équidés ; - assure les soins courants aux équidés ; - maîtrise les principes de base du secourisme équin ; - fait intervenir le vétérinaire dès que besoin ; - évalue l'état de la ferrure et assure un dépannage d'urgence en maréchalerie. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.2 - Gestion de l'emploi et du convoyage de la cavalerie. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise la sortie quotidienne des équidés ; - planifie l'emploi des équidés pour gérer leur charge de travail ; - assume la fonction de convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur ; - se préoccupe des conditions de transport des équidés pour assurer leur bien-être. <ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.3 - Entretien, maintenance et gestion des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assure de la propreté de l'établissement ; - s'assure de l'entretien des sols et des aires d'évolution ; - s'assure de la sécurité des installations ; - applique et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité ; - conseille la structure dans la gestion du matériel ; - propose le renouvellement des harnachements et procède à de petites réparations de burrellerie ; - assure la gestion des pharmacies vétérinaire et humaine conformément à la réglementation en vigueur ; conduit des véhicules et machines d'emploi courant dans l'entreprise, dans le respect de la réglementation.
--	---



	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 3.4 - Education de la cavalerie de tourisme équestre. <p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> -évalue l'aptitude des équidés ; -évalue le comportement des équidés ; -évalue le niveau de dressage, les qualités, les difficultés et risques d'emploi des équidés ; - participe au renouvellement de la cavalerie ; - conseille dans l'achat d'un équidé ; - définit un programme de travail individualisé en fonction de l'utilisation à laquelle les équidés sont destinés ; - assure le travail monté et non monté des chevaux et poneys dans l'optique de leur utilisation ; - participe aux activités de débourrage ; - habitue sa cavalerie à l'environnement ; - reprend un équidé qui pose problème ; - habitue les équidés à embarquer et débarquer facilement ; - présente des équidés à des épreuves d'élevage, de compétitions, d'aptitude, de labellisation ou des manifestations équestres ; - intègre à son action les principes de la charte du bien-être animal. <p>Dans chaque domaine d'activité, l'accompagnateur de tourisme équestre intègre son action dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.</p>
--	---

5. Les modalités de certification

Epreuve certificative du BC1– Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.	<p>La situation d'évaluation certificative du BC1 se déroule lors d'une session de certification. Elle est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel de 25 pages maximum organisé en 2 parties et comprenant les éléments suivants</p> <p>Partie 1 – Bilan du stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation synthétique de l'entreprise permettant de situer le contexte d'intervention du candidat : implantation, infrastructures et matériel, organigramme et fonctions de l'équipe, projet de la structure et activités organisées, publics accueillis ; • Description et bilan critique des activités conduites par le candidat lors de ce stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de la gestion administrative et financière des activités de la structure. <p>Partie 2 – Conception, conduite et valorisation d'un projet d'activité dans le domaine du tourisme équestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des potentialités de la structure et du territoire ; • Etude de la demande et des caractéristiques des publics cibles ; • Présentation des objectifs et contenu du programme d'activités ; • Présentation de la mise en œuvre ; • Budget prévisionnel et tarification ; • Support(s) de communication ; • Plan de promotion et de commercialisation ; • Bilan critique de l'action. <p>Le candidat transmet le document avant la certification, par voie électronique et dans le délai précisé lors de son inscription.</p>
---	--



	<p>Ce document sert de support à un entretien portant sur la maîtrise par le candidat des compétences du BC1 et se déroulant en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale par le candidat - 15 minutes maximum • Echange avec les membres du jury - 20 minutes maximum
Epreuve certificative du BC2– Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal.	<p>Les situations d'évaluation certificatives du BC2 se déroulent lors d'une session de certification. L'évaluation est assurée par 2 membres du jury.</p> <p>Peuvent s'inscrire à la certification du BC2 les candidats qui satisfont aux prérequis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • totaliser au minimum 15 journées de randonnée validées sur le carnet électronique de randonnée ; • Produire l'attestation de réussite au test portant sur l'organisation et la conduite d'une randonnée équestre. La randonnée, d'une durée minimum de 5 heures hors temps de pause, avec halte de midi, s'effectue sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum, en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux. L'attestation est délivrée par le coordonnateur de la formation dans les conditions définies par la FFE ; • Produire l'attestation de réussite au module « prévention et lutte contre les violences sexuelles » obtenue sur le Campus FFE. <p>La certification du BC2 est assurée au moyen des 2 épreuves décrites ci-dessous. Les candidats ayant validé les 2 épreuves valident le BC2.</p> <p>Epreuve A : Dossier roadbook</p> <p>Le candidat transmet, avant la certification, par voie électronique et dans le délai précisé lors de son inscription, un dossier road book comprenant la présentation de 4 itinéraires qu'il a conduits, s'adressant à au moins 2 publics différents parmi : enfants, adolescents, adultes, familles, pratiquants en situation de handicap.</p> <p>Les itinéraires comprennent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 promenades • 1 journée avec pause du midi • 1 randonnée avec une nuitée <p>Chaque itinéraire décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(s) public(s) cible(s) : âge, niveau, attentes, ... ; • Les objectifs de la promenade ou de la randonnée ; • Le contexte culturel, patrimonial et environnemental ; • Les contraintes réglementaires ; • Le tracé cartographique, l'argumentation des choix opérés et les temps de parcours ; • La description des points d'intérêt concourant à l'animation ; • Les caractéristiques de la cavalerie et du matériel utilisés ; • La présentation de l'organisation logistique ; • Les procédures de sécurité mises en œuvre ; • Un bilan critique de la mise en œuvre.



	<p>Le dossier sert de support à un entretien avec les membres du jury - 20 minutes.</p> <p>Cet entretien porte sur la maîtrise globale par le candidat des compétences C2.1.1, C2.1.2 et C2.1.3 du BC2.</p> <p>Epreuve B : Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité</p> <p>Le candidat conduit une promenade équestre d'une durée d'une heure pour un groupe de 4 personnes minimum comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à cheval et vérification du matériel et du niveau des participants ; • Accompagnement, animation et gestion de la sécurité ; • Retour à la base et gestion de la fin de la sortie équestre. <p>La promenade est suivie d'un entretien – 10 minutes maximum.</p> <p>Le public présent doit permettre de former des groupes présentant une diversité d'âge et de niveau.</p> <p>Cette épreuve permet d'apprécier la maîtrise globale par le candidat des compétences C2.2.1, C2.2.2 et C2.2.3, C2.3.1 et C2.3.2 du BC2.</p>
--	--

	<p>Epreuve certificative du BC3 : Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations</p> <p>Les situations d'évaluation certificatives du BC3 se déroulent lors d'une session de certification. L'évaluation est assurée par 2 membres du jury.</p> <p>Peuvent s'inscrire à la certification du BC3 les candidats qui satisfont aux prérequis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • produire l'attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé obtenue sur le Campus FFE ; • produire l'attestation de réussite au QCM Connaissances générales Accompagnateur de tourisme équestre obtenue sur le Campus FFE. <p>La certification du BC3 est assurée au moyen des 2 épreuves décrites ci-dessous. Les candidats ayant validé les 2 épreuves valident le BC3.</p> <p>Epreuve A : Gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre :</p> <p>A partir d'un cas pratique tiré au sort, le candidat apporte une réponse argumentée, accompagnée, le cas échéant, de la démonstration de gestes techniques - Durée : 15 minutes maximum.</p> <p>La séquence est suivie d'un entretien permettant de compléter ou d'approfondir la démonstration du candidat - Durée 5 mn maximum.</p> <p>Les cas pratique peuvent porter sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins aux équidés • Maréchalerie • Bourrellerie • Matelotage • Convoyage d'équidés • Entretien et maintenance des installations et du matériel • Gestion de l'emploi des équidés. <p>Cette épreuve permet d'apprécier la maîtrise par le candidat des compétences C3.1.1, C3.1.2, C3.2.1, C3.2.2, C3.3.1 et C3.3.2 du BC3</p> <p>Epreuve B : Démonstration technique équestre commentée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur le plat : <p>- Transitions Galops-Pas-Galop à chaque main ;</p> <p>- Demi-tours autour des hanches et des épaules au pas, puis reculer ;</p> <p>- Cercle de 20m au galop à cadence constante, rênes longues.</p>
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur sautants : <ul style="list-style-type: none"> - Fossé, 1m de large environ et passage d'eau ; - Contrebas et contre-haut, 70 cm environ et plans ascendants et descendants ; - Ligne courbe de 2 obstacles à 3 ou 4 foulées, fixe et/ou mobile, de 80 cm environ, puis arrêt progressif • Habilétés spécifiques tourisme équestre : <ul style="list-style-type: none"> - Slalom les 2 rênes dans une main, 5 cônes à 6 m, au trot et au galop ; - Ouverture et fermeture de barrière et branches basses au trot ou au galop ; <ul style="list-style-type: none"> - Reculer dans un couloir de barres, descendre et monter à droite. <p>Après avoir préalablement détendu, le candidat exécute les six exercices déterminés – durée maximale : 5 minutes.</p> <p>A l'issue de la présentation, le candidat réalise une analyse de l'équidé et propose les objectifs d'une séance de travail – Durée 5 minutes maximum.</p> <p>Le candidat conduit une séance commentée de travail du cheval en fonction des objectifs qu'il a défini – Durée 10 minutes maximum.</p> <p>La séance est suivie d'un entretien avec les membres du jury portant sur son déroulement et la maîtrise par le candidat des techniques et de la méthodologie de travail de la cavalerie de tourisme équestre - Durée 10 minutes maximum.</p> <p>Cette épreuve permet d'apprécier la maîtrise par le candidat des compétences C3.4.1, C3.4.2 et C3.4.3 du BC3 La modalité est évaluée selon les critères précisés dans la grille figurant en annexe 4 du présent règlement.</p>
--	---

5. ANNEXES :



- ANNEXE 1 : Grille de synthèse du positionnement
- ANNEXE 2 : Document du parcours individualisé de formation
- ANNEXE 3 : Dispenses et équivalences

Tests de vérification des exigences techniques pour l'entrée en formation

- ANNEXE 4 : Grille d'évaluation – Test technique à cheval
- ANNEXE 5 : Grille d'évaluation – Test d'orientation pédestre

Bloc de compétence 1 – Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.

- ANNEXE 6 : Grille d'évaluation – Production d'un document, présentation et entretien

Bloc de compétence 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal

- ANNEXE 7 : Grille d'évaluation 2-A – Production d'un dossier roadbook et entretien
- ANNEXE 8 : Grille d'évaluation 2-B – Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité et entretien

Bloc de compétence 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations.

- ANNEXE 9 : Grille d'évaluation 3-A – Cas pratique relatif à la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre et entretien.
- ANNEXE 10 : Grille d'évaluation 3-B – Démonstration technique équestre commentée et entretien.
- ANNEXE 11 : Règlement Intérieur applicable dans le Centre équestre
- ANNEXE 12 : Règlement Intérieur de la formation professionnelle ATE
- ANNEXE 13 : Charte d'engagement du stagiaire
- ANNEXE 14 : Document d'information relatif au traitement des données personnelles



Nom du Candidat :

Date du Positionnement :

A. Évaluation des Acquis et des Compétences

Bloc de Compétences (BC) & Module	Compétences Clés Évaluées	Note Évaluation Théorique (20)	Note Évaluation Pratique (20)	Taux de Maîtrise Global (%)	Décision d'Allègement
BC1 : Pilotage & Développement (Gestion, Relation Client)	Connaissance réglementation, organisation logistique, projet professionnel.			Oui / Non	
BC2 : Encadrement & Sécurité (Techniques équestres d'extérieur)	Maîtrise équiste, conduite de groupe, gestion des imprévus, topographie.			Oui / Non	
BC3 : Cavalerie & Gestion Matérielle (Soins, Battage, Entretien)	Hippologie, premiers soins, entretien du matériel et des infrastructures.			Oui / Non	

Seuil d'Allègement : Un allègement est accordé si le Taux de Maîtrise Global (moyenne Théorie/Pratique) atteint au moins 80% du niveau requis pour le module, justifié par des acquis antérieurs (diplômes ou expérience).

B. Justification des Allègements / Renforcements

Module / Thématique	Volume Horaire du Module (Standard)	Justification (Diplôme ou Évaluation)	Volume Horaire Allégé (H)	Volume Horaire de Renforcement (H)
Techniques Équestres (BC2)	150 h			
Hippologie & Soins (BC3)	80 h			
Réglementation & Gestion (BC1)	70 h			
Autres modules...
TOTAL (455h)	455 h	Total Allègement :		Total Renforcement :





Ce document contractuel résume le parcours personnalisé et est transmis à la FFE.

Informations Candidat

Nom & Prénom :

Date d'Admission :

Référent Pédagogique :

Synthèse du Parcours Individualisé

Volume Horaire	Initial (Standard FFE)	Allégement Accordé	Renforcement Ajouté	Volume Final (PIF)
Formation en Centre (H)	455 heures			
Mise en Situation Pro (H)	205 heures			205 heures (Min. légal maintenu)
DURÉE TOTALE (H)	660 heures			

Début de la Formation (PIF) :

.....

Fin de la Formation (PIF) :

.....

Conséquences Financières

Coût Pédagogique Standard (455h) :

Montant
6 370,00 €

Réduction due à l'Allégement (si applicable) :

Coût Pédagogique Final (Basé sur le PIF) :

Validation

Nous certifions que ce parcours a été établi conformément au règlement ATE applicable au 21 juillet 2025 et aux résultats de l'évaluation de positionnement du candidat.

Fait à :

le :

Pour l'Organisme de Formation (Cachet et Signature du Responsable)

Pour le Candidat (Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé")



Le candidat titulaire d'une certification, d'un titre ou de résultats sportifs figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient le ou les bloc(s) de compétences correspondant(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre.

Accompagnateur de tourisme équestre								
Vous avez obtenu	Équivalences dans l'ATE	ETP (1)	EPMSP (2)	BC 1	BC 2		BC 3	
					Dispense Dossier (3)	Dispense SE (4)	Dispense CP (5)	Dispense DTE (6)
Titres à finalité professionnelle enregistrés au RNCP								
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009		X						
Animateur Assistant d'Equitation		X						
Animateur d'Equitation		X						
Moniteur d'équitation mentions Attelage ou Équitation Western		X	X				X	
BC1 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 26/01/2025			X					
BC2 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 26/01/2025		X			X			
BC3 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 26/01/2025							X	
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports enregistrées au RNCP								
BEES 1 Activités équestres ou Equitation (7)	X	X	X				X	
BPJEPS spécialité Activités équestres mention Tourisme équestre (7)	X	X	X		X		X	
BPJEPS spécialité Activités équestres autres mentions (7)	X	X	X				X	
BPJEPS spécialité Educateur sportif mention Activités équestres (7)	X	X	X				X	
BC1 + BC2 du BPJEPS Educateur sportif Equitation (7)			X					
BC4 du BPJEPS Educateur sportif Equitation (7)	X						X	
BAPAAT Randonnée équestre (7)	X	X						
Certificats de qualification professionnelle délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi- Entreprises équestres enregistrés au RNCP								
CQP Animateur Soigneur Assistant (7)		X						
CQP Organisateur de Randonnée Équestre (7)	X	X	X		X		X	
CQP Enseignant Animateur d'Equitation (7)	X	X					X	
BC 2 + BC3 CQP Enseignant Activités Équestres (7)	X						X	
Résultats sportifs								
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X							
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X						X	
3 participations en trail en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X							
3 participations en trail en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X						X	

(1) : Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation

(2) : Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle

(3) : Dispense du dossier roadbook

(4) : Dispense de l'accompagnement de sortie équestre

(5) : Dispense du cas pratique

(6) : Dispense de la démonstration technique équestre

(7) : Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.



Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation
GRILLE D'ÉVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

N°	Allure	Exercices	-	+
1	En main	Plan descendant au trot		
2	En main	Reculer en main dans un couloir de 4m x 0,9m		
3	Montoir	Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m		
4	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé, quelques foulées d'extension d'encolure,		
5	Trot	Zone d'arrêt 3 m		
6	Trot	Départ au trot de l'arrêt		
7	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes		
8	Reculer	Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9		
9	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m		
10	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
11	Pas	Zone de transition 10 m entrer au galop sortir au pas		
12	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m		
13	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
14	Pas	Barrière passage à niveau		
15	Libre	Contre bas (environ 60 cm)		
16	Galop	Deux sauts en courbe obstacles naturels à 60 cm espacés de 15 à 20 m		
17	Arrêt	Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m à 30 m environ		
18	Cheval de main	Plan ascendant ou descendant au pas		
19	Cheval de main	Franchir un petit tronc 40 cm environ		
20	Cheval de main	Slalom au pas 5 x 6 m		

Notes d'ensemble

Attitude et fonctionnement sur le plat (assiette et liant, aisance)	/20
Attitude et fonctionnement en terrain varié et sur les sautants (stabilité et liant, aisance)	/20
Emploi des aides sur le plat (indépendance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)	/20
Emploi des aides en terrain varié et sur les sautants (indépendance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)	/20
Qualité de l'exécution : respect des contrats techniques - fonctionnement du cheval (locomotion, attitude)	/20
Total – minimum total pour la validation 60/100 (*) et ne pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 7/20	/100
(*) Chute, Parcours non terminé, couple dangereux, cheval irrégulier, brutalité ou mal être : Non Acquis	

Observation des membres du jury

Proposition des membres du jury	ACQUIS	NON ACQUIS
Jury 1 (Nom, prénom et signature)	Jury 2 (Nom, prénom et signature)	



Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation
GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PÉDESTRE

Date :	Lieu :		
Candidat	Nom :	Prénom	
Déroulement du test			
<p>Le test d'orientation pédestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10m et placées à environ 1m du sol.</p> <p>Le candidat dispose, avant son départ, de 10 minutes de préparation isolée durant laquelle il recopie, sur une carte vierge, le tracé de la carte mère. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h.</p> <p>Avant de prendre le départ, les téléphones portables allumés ainsi que les montres connectées des candidats doivent être placés sous enveloppes scellées et vérifiées à l'arrivée du parcours d'orientation.</p> <p>A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien de 5 minutes au maximum au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.</p>			
	Critères	Non Acquis	Acquis
Parcours d'orientation pédestre	Au moins 6 balises poinçonnées		
	Parcours réalisé dans le temps imparti		
Entretien	La représentation du métier d'ATE est réaliste		
	La culture équestre et du tourisme équestre permet d'envisager le développement des compétences professionnelles visées par la formation.		
	Le projet professionnel est réfléchi et cohérent		
	La qualité de l'expression orale est compatible avec l'exercice du métier d'ATE		
Conditions de validation du test : 5 critères « Acquis minimum » dont obligatoirement celui relatif aux balises			
Observations des membres du jury			
Proposition des membres du jury	ACQUIS	NON ACQUIS	
Jury 1 (Nom, prénom et signature)	Jury 2 (Nom, prénom et signature)		



Accompagnateur de tourisme équestre

BC 1 – Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.

GRILLE D'ÉVALUATION 1

Date :

Lieu :

Candidat Nom :

Prénom

Déroulement de l'épreuve :

Entretien composé d'une présentation orale et d'un échange avec les membres du jury.

Production d'un document écrit personnel de 25 pages maximum organisé en 2 parties : 1- bilan du stage effectué en structure d'alternance et 2- description et le bilan critique des activités conduites lors de ce stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de la gestion administrative et financière des activités de la structure.

Le document sert de support à un entretien se déroulant en 2 temps :

- Présentation orale par le candidat - 15 mn max
- Echange avec les membres du jury - 20 mn max

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères
C1.1.1 Réaliser un diagnostic des potentialités du territoire et des ressources internes et externes pour favoriser le développement de la structure de tourisme équestre, en échangeant avec les acteurs locaux et en collectant et analysant les différentes informations à sa disposition, notamment sur les aspects culturels, patrimoniaux et environnementaux.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Pertinence et exhaustivité du diagnostic réalisé, en lien avec les potentialités du territoire et les ressources identifiées. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques culturelles, patrimoniales et environnementales remarquables du territoire sont décrites - Les acteurs et partenaires locaux en interaction avec la structure sont présentés - L'équipe de la structure et ses compétences sont présentées - Les moyens matériels et équins sont recensés - Une analyse de type « forces / faiblesses / opportunités / menaces » de la structure est réalisée
C1.1.2 Identifier les différents publics de la structure de tourisme équestre, pour répondre à leurs besoins en recueillant des informations sur leurs caractéristiques et leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Pertinence des informations recueillies en lien avec les caractéristiques et attentes des différents publics, y compris les personnes en situation de handicap. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La typologie des publics actuels et potentiels de la structure et leurs caractéristiques sont présentés - Les attentes et besoins des publics et la manière dont ils ont été collectés sont présentées - Les spécificités des publics en situation de handicap sont repérées et prises en compte
C1.1.3 Concevoir un programme d'activités pour répondre à la demande de la clientèle, y compris en situation de handicap, en définissant des objectifs, en prenant compte les orientations de la structure de tourisme équestre et en optimisant les moyens à sa disposition.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Cohérence du programme d'activités avec les besoins de la clientèle, les orientations de la structure et les moyens disponibles. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque activité présentée, il est précisé en quoi elle s'inscrit dans le projet de la structure - Pour chaque activité présentée, il est précisé en quoi elle répond aux besoins et attentes des pratiquants - Les adaptations prévues pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux activités sont présentées
C1.1.4 Conduire la mise en œuvre des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour assurer l'atteinte des objectifs définis en coordonnant les ressources humaines et les moyens disponibles et en procédant à des régulations et adaptations si nécessaire.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Efficacité de la mise en œuvre des projets d'activités, en lien avec les objectifs définis et la gestion des ressources. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs des activités sont clairement formulés - La planification du déroulement des activités est décrite - L'organisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités est présentée - Les modalités de la coordination des ressources humaines sont présentées - Les adaptations réalisées en cours de mise en œuvre sont explicitées
C1.1.5 Évaluer la réalisation des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour produire des bilans internes et externes et proposer des améliorations en mesurant la satisfaction des participants et en comparant les résultats aux objectifs initiaux.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Pertinence de l'évaluation des projets, fondée sur l'analyse des résultats obtenus. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de remplissage des activités est présenté - Les moyens de mesure et les résultats de la satisfaction des participants sont explicités - Un bilan synthétique du projet d'activité est présenté incluant l'évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux - Des mesures d'amélioration continue sont proposées



C1.2.1 Effectuer le suivi administratif de la clientèle et des équidés pour garantir le bon fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en appliquant les procédures internes et en veillant au respect de la réglementation en vigueur (sanitaire, commercial, etc.)	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Conformité du suivi administratif avec les exigences réglementaires et les procédures internes.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les procédures administratives internes sont décrites- Les réglementations applicables aux activités et/ou à la structure sont repérées- Un bilan de la mise en œuvre du suivi administratif est présenté
C1.2.2 Gérer le budget des activités de la structure de tourisme équestre pour assurer leur rentabilité en établissant des prévisionnels, en contrôlant les dépenses et les stocks et en réalisant des encaissements	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Précision et rigueur dans la gestion budgétaire, incluant la maîtrise des dépenses, des stocks et des prévisions financières.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Un budget prévisionnel et une analyse de la rentabilité des activités proposées sont présentés et argumentés- La tarification et les modalités de paiement des activités sont explicitées- Le bilan financier des activités est présenté et commenté
C1.3.1 Accueillir les publics pour les informer sur le projet, les activités et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en adoptant une communication adaptée à ses interlocuteurs, en utilisant les supports de communication et d'information à sa disposition et en portant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de handicap.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Qualité de l'accueil et de l'information des publics et prise en compte des besoins spécifiques.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les publics en recherche d'information sont repérés en pris en charge- Les moyens et supports d'information à disposition sont connus et utilisés- Les messages formulés sont clairs et adaptés au profil des interlocuteurs, y compris les personnes en situation de handicap- Les activités et le fonctionnement de la structure sont présentés et mis en valeur
C1.3.2 Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation respectueuse et éthique avec les animaux en expliquant les besoins fondamentaux des équidés, leurs comportements et leur mode de vie et les règles de sécurité.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Pertinence des actions de sensibilisation au bien-être des équidés et leur impact sur la relation des pratiquants avec les animaux.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les informations présentant les bénéfices d'une relation humain - équin respectueuse sont adaptées aux caractéristiques du public- Les informations relatives au bien-être des équidés favorisent la sensibilisation des publics- Les consignes en lien avec le comportement des équidés permettent d'évoluer en sécurité au sein de la structure de tourisme équestre
C1.4.1 Mettre en valeur les activités et les services de la structure de tourisme équestre auprès de ses clients pour optimiser la fréquentation en utilisant des argumentaires ciblés	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Efficacité des actions de mise en valeur des activités et services</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les argumentaires développés permettent de présenter les activités de manière claire et attractive- Les moyens et canaux d'information choisis sont adaptés aux caractéristiques et aux modes de communication des publics cibles
C1.4.2 Prospecter de nouveaux pratiquants afin de développer la clientèle de la structure de tourisme équestre en diffusant l'offre d'activité au moyen d'outils et de canaux de communication adaptés.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Impact des actions de prospection sur le développement de la clientèle</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les objectifs de prospection sont définis- Les cibles sont identifiées et qualifiées- Les argumentaires et offres promotionnelles sont déclinés en fonction du profil des cibles identifiées- Les moyens, canaux et méthodes utilisés pour conquérir de nouveaux clients sont argumentés- Un bilan des résultats de la prospection est présenté
C1.4.3 Assurer la représentation de la structure de tourisme équestre pour développer sa notoriété en s'appuyant sur le tissu local, les médias et des partenaires commerciaux (Tour opératör, agence de voyage, etc.)	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Cohérence et impact des actions de représentation sur la notoriété de la structure et ses partenariats.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les actions entreprises pour développer le réseau de partenaires de la structure sont présentées- Un bilan de la notoriété et de l'intégration dans le tissu local de la structure est présenté

Observations des membres du jury :

Proposition des membres du jury	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
Jury 1 (Nom, prénom et signature)	Jury 2 (Nom, prénom et signature)	



Accompagnateur de tourisme équestre

BC 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal

GRILLE D'ÉVALUATION 2-A

Date :	Lieu :	
Candidat	Nom :	
Déroulement de l'épreuve : Production d'un dossier roadbook et entretien		
Production d'un dossier roadbook comprenant la présentation de 4 itinéraires conduits par le candidat s'adressant à au moins 2 publics différents parmi : enfants, adolescents, adultes, familles, pratiquants en situation de handicap. Les itinéraires comprennent obligatoirement :		
2 promenades	1 journée avec pause du midi	1 randonnée avec une nuitée
Chaque itinéraire décrit :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le(s) public(s) cible(s) : âge, niveau, attentes, ... ; - Les objectifs de la promenade ou de la randonnée ; - Le contexte culturel, patrimonial et environnemental ; - Les contraintes réglementaires ; - Le traçage cartographique, l'argumentation des choix opérés et les temps de parcours ; - La description des points d'intérêt concourant à l'animation ; - Les caractéristiques de la cavalerie et du matériel utilisés ; - La présentation de l'organisation logistique ; - Les procédures de sécurité mises en œuvre ; - Un bilan critique de la mise en œuvre. 		
Le dossier sert de support à un entretien avec les membres du jury - 20 mn max.		
L'épreuve permet de vérifier la maîtrise globale des compétences visées ci-dessous.		
La <u>non validation</u> d'une compétence sécurité est éliminatoire .		
Tous les indicateurs d'une compétence sécurité doivent être <u>validés</u> .		
Compétences évaluées	Critères	
C2.1.1 Définir les objectifs d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour proposer une expérience agréable et sécurisée aux pratiquants en prenant en compte le projet de la structure et les caractéristiques des publics, y compris en situation de handicap, des équidés et de l'environnement	<p>Qualité générale attendue : Cohérence et pertinence des objectifs définis. <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes, capacités et contraintes des différents pratiquants, y compris en situation de handicap, sont identifiées et prises en compte - Les spécificités environnementales, des équidés et les éventuelles réglementations locales sont identifiées et prises en compte - Les objectifs sont clairement exprimés et en cohérence avec le projet de la structure 	
C2.1.2 Concevoir des itinéraires de tourisme équestre pour assurer le bon déroulement des promenades et randonnées équestres dans le respect des objectifs fixés en mobilisant les techniques d'orientation, ses connaissances de l'environnement et en prévenant les risques potentiels	<p>Qualité générale attendue : Pertinence des itinéraires de tourisme équestre proposés <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le traçage cartographique est adapté aux objectifs de chaque itinéraire - Les points d'intérêt présentés permettent d'assurer l'agrément des participants - Les procédures de sécurité présentées sont adaptées aux caractéristiques de l'itinéraire et du public - Le bilan de chaque itinéraire est argumenté et permet d'identifier des pistes d'amélioration continue 	
C2.1.3 Prévoir l'organisation logistique de la promenade ou de la randonnée équestre, pour assurer un déroulement optimal en vérifiant l'intégrité des équidés et leur adaptation à l'activité ainsi que l'adéquation du matériel.	<p>Qualité générale attendue : Qualité de l'organisation logistique de la promenade ou de la randonnée équestre <i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La sélection des équidés est adaptée aux objectifs de la promenade et au niveau des pratiquants - Le choix et l'état du matériel sont adaptés aux objectifs de la sortie équestre et aux caractéristiques des publics y compris en situation de handicap - L'organisation logistique est adaptée à la durée, à la difficulté de l'itinéraire, aux contraintes liées aux éventuelles étapes et aux conditions météorologiques 	
Observations des membres du jury :		
Proposition des membres du jury	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
Jury 1 (Nom, prénom et signature)	Jury 2 (Nom, prénom et signature)	



Accompagnateur de tourisme équestre		
BC 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal		
GRILLE D'ÉVALUATION 2-B		
Date :	Lieu :	
Candidat	Nom :	Prénom
<p align="center">Déroulement de l'épreuve : Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité</p> <p>Conduite d'une promenade équestre d'une durée d'une heure pour un groupe de 4 personnes minimum comprenant les séquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à cheval et vérification du matériel et du niveau des pratiquants ; - Accompagnement, animation et gestion de la sécurité ; - Retour à la base et gestion de la fin de la sortie équestre ; <p>La promenade est suivie d'un entretien - 10 mn max.</p> <p>L'épreuve permet de vérifier la maîtrise globale des compétences visées ci-dessous.</p> <p>La <u>non validation</u> d'une compétence sécurité est éliminatoire.</p> <p>Tous les indicateurs d'une compétence sécurité doivent être <u>validés</u>.</p>		
Compétences évaluées	Critères	
C2.2.1 Accompagner des promenades et randonnées équestres pour optimiser l'agrément des participants en vérifiant leurs capacités équestres, en utilisant des consignes et des procédures garantissant la sécurité des publics, y compris en situation de handicap.	<p>Qualité générale attendue : Efficacité de l'accompagnement des participants.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vérification du niveau des pratiquants est réalisée, complète et effectuée en sécurité - les consignes transmises sont adaptées aux différents publics, y compris ceux en situation de handicap et garantissent leur sécurité - Les procédures d'urgence sont connues et mises en œuvre, le cas échéant, en cas d'incident ou d'accident. 	
C2.2.2 Animer une promenade et une randonnée équestre pour enrichir l'expérience des pratiquants en valorisant la relation avec les équidés et les aspects touristiques, culturels et écologiques.	<p>Qualité générale attendue : Richesse et pertinence de l'animation de la promenade ou de la randonnée équestre.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fondamentaux pour établir une relation harmonieuse avec les équidés sont rappelés. - Les comportements ou réactions des équidés sont expliqués tout au long de l'activité - Le discours et les interventions favorisent l'agrément des participants en les renseignant sur la faune, la flore et les aspects touristiques, culturels et environnementaux - Le climat au sein du groupe est convivial et favorise les échanges entre les participants - Les interactions avec les pratiquants sensibilisent aux comportements éco responsables 	
C2.2.3 Adapter son intervention et l'itinéraire pour faire face aux imprévus et prendre en compte les capacités des pratiquants en prenant en compte les évolutions du contexte et en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin	<p>Qualité générale attendue : Efficacité des adaptations mises en œuvre</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les capacités physiques et techniques des pratiquants sont prises en compte pour apporter des ajustements - Les évolutions du contexte (météo, terrain, incidents) sont repérées et prises en compte pour garantir la continuité et la sécurisation de l'activité. - L'état des équidés est surveillé en continu, et des ajustements sont effectués pour prévenir tout stress ou inconfort. 	
C2.3.1 Analyser le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée équestre et la satisfaction des publics pour évaluer l'atteinte des objectifs en interrogeant sa pratique et en exploitant les informations collectées auprès des participants et de l'équipe d'encadrement.	<p>Qualité générale attendue : Pertinence de l'analyse du déroulement et de la satisfaction des publics par rapport aux objectifs initiaux.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants sont encouragés à exprimer leur avis sur le déroulement de la promenade ou de la randonnée équestre. - Les retours des participants sont analysés pour évaluer leur satisfaction globale et identifier les points d'amélioration - Les facteurs ayant contribué ou nui à la réussite de l'activité sont présentés 	
C2.3.2 Produire le bilan d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour rendre compte et alimenter le processus d'amélioration continue en valorisant les réussites et en proposant des remédiations.	<p>Qualité générale attendue : Cohérence du bilan produit avec l'analyse du déroulement de l'activité.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan structuré du déroulement de l'activité est présenté - Un bilan réflexif de l'action du candidat est présenté - Des pistes d'amélioration sont proposées pour résoudre les problèmes identifiés et renforcer les points faibles 	
<p>Observations des membres du jury</p>		
Proposition des membres du jury		FAVORABLE
Jury 1 (<i>Nom, prénom et signature</i>)		Jury 2 (<i>Nom, prénom et signature</i>)



Accompagnateur de tourisme équestre

BC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

GRILLE D'EVALUATION 3-A

Date :	Lieu :		
Candidat	Nom :	Prénom	
Déroulement de l'épreuve : Cas pratique relatif à la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre			
<p>A partir d'un cas pratique tiré au sort, le candidat apporte une réponse argumentée, accompagnée, le cas échéant, de la démonstration de gestes techniques - Durée : 15 mn max.</p> <p>La séquence est suivie d'un entretien permettant de compléter ou d'approfondir la démonstration du candidat. Durée 5 mn max.</p> <p>Les cas pratique peuvent porter sur les domaines suivants : Soins aux équidés ; Maréchalerie ; Bourrellerie ; Matelotage ; Convoyage d'équidés ; Entretien et maintenance des installations et du matériel.</p> <p>L'épreuve permet de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous.</p>			
Compétences évaluées	Critères		
C3.1.1 Évaluer l'état des équidés pour identifier les mesures à prendre pour maintenir leur disponibilité et préserver leur bien-être en mobilisant les connaissances et les techniques adaptées.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Précision de l'évaluation de l'état des équidés</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le constat établi à l'issue d'une observation attentive et systématique des équidés est présenté et s'appuie sur des indicateurs issus de référentiels partagés au sein de la filière équestre et validés scientifiquement et sur des techniques et outils adaptés - Des mesures concrètes et adaptées pour maintenir le bien-être et la disponibilité des équidés sont proposées 		
C3.1.2 Assurer les soins courants des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale, en appliquant les gestes et les mesures sanitaires adaptés à leurs besoins et en faisant appel aux professionnels compétents.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Qualité et adéquation des soins courants</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soins quotidiens sont effectués en sécurité, de manière rigoureuse et à l'aide de gestes adaptés - Les soins quotidiens sont réalisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et du bien-être équin - Les situations nécessitant l'intervention de professionnels compétents sont identifiées 		
C3.2.1 Planifier l'emploi de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau d'éducation, le comportement et les risques d'emploi	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Cohérence de la planification de l'utilisation de la cavalerie.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le planning d'utilisation des équidés tient compte de leurs caractéristiques, de leurs besoins fondamentaux et de leur niveau d'éducation - Le planning d'utilisation des équidés est ajusté en fonction du rythme et de la fréquence de leur emploi ainsi que du type d'activité 		
C3.2.2 Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Conformité aux procédures et à la réglementation en matière de convoyage des équidés</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation du convoyage d'équidés est respectée - Les gestes et procédures mis en œuvre permettent de garantir la sécurité et le bien-être des équidés lors du transport 		
C3.3.1 Évaluer l'état du matériel et des installations pour identifier les réparations ou remplacements nécessaires en prenant en compte les normes et les préconisations existantes en matière de sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Pertinence de l'évaluation de l'état du matériel et des installations</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les procédures de vérification de l'état du matériel et des installations sont connues et appliquées avec rigueur et régularité - Les éléments nécessitant des réparations ou des remplacements sont identifiés 		
C3.3.2 Assurer l'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir un fonctionnement sécurisé et adapté aux activités de la structure en respectant les procédures internes en vigueur.	<p><i>Qualité générale attendue :</i> Effectivité de l'entretien régulier du matériel et des infrastructures</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de réparation courante du matériel équestre sont maîtrisées - Le programme d'entretien du matériel et des installations prescrit est mis en œuvre avec fiabilité - Le candidat formule des propositions d'amélioration continue en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de l'entretien et de la sécurisation 		
Observations des membres du jury			
Proposition des membres du jury		FAVORABLE	DÉFAVORABLE
Jury 1 (Nom, prénom et signature)		Jury 2 (Nom, prénom et signature)	



Accompagnateur de tourisme équestre

BC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

GRILLE D'EVALUATION 3-B

Date :	Lieu :		
Candidat	Nom : _____ Prénom : _____		
Déroulement de l'épreuve – Démonstration technique équestre commentée			
1. Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort, devant les évaluateurs, deux exercices dans chacun des domaines suivants :			
Travail sur le plat - Transitions Galops-Pas-Galop à chaque main <input type="checkbox"/> - Demi-tours autour des hanches et des épaules au pas, puis reculer <input type="checkbox"/> - Cercle de 20m au galop à cadence constante rênes longues <input type="checkbox"/>	Travail sur sautants - Fossé, 1m de large environ et passage d'eau <input type="checkbox"/> - Contrebas et contre haut, 70 cm environ et plans ascendants et descendants <input type="checkbox"/> - Ligne courbe de 2 obstacles à 3 ou 4 foulées, fixe et/ou mobile, de 80 cm environ, puis arrêt progressif <input type="checkbox"/>	Habilétés tourisme équestre - Slalom les 2 rênes dans une main, 5 cônes à 6 m, au trot et au galop <input type="checkbox"/> - Ouverture et fermeture de barrière et branches basses au trot ou au galop <input type="checkbox"/> - Reculer dans un couloir de barres, descendre et monter à droite <input type="checkbox"/>	
2. Après avoir préalablement détendu, le candidat exécute les six exercices déterminés – durée maximale : 5 minutes. 3. A l'issue de la présentation, le candidat réalise une analyse de l'équidé et propose les objectifs d'une séance de travail – Durée 5 mn max. 4. Le candidat conduit une séance commentée de travail du cheval en fonction des objectifs définis – Durée 10 mn max. 5. La séance est suivie d'un entretien avec les membres du jury portant sur son déroulement et la maîtrise par le candidat des techniques et de la méthodologie de travail de la cavalerie de tourisme équestre. Durée 10 mn max.			
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous.			
Compétences évaluées	Critères		
C3.4.1 Concevoir le programme de travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en fixant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé, de l'utilisation visée et de la connaissance de ses modes d'apprentissage.	Qualité générale attendue : Pertinence des objectifs et de la structure du programme de travail Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse du niveau d'éducation de l'équidé est présentée et structurée - Les objectifs de travail de l'équidé sont cohérents avec l'analyse proposée - Le programme de travail de l'équidé présenté est structuré et pertinent 		
C3.4.2 Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de maintenir son niveau d'éducation et sa condition physique en utilisant les techniques équestres adaptées et en respectant son intégrité	Qualité générale attendue : Efficacité dans la mise en œuvre du travail d'un équidé en sécurité Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Le travail de l'équidé est mis en œuvre en sécurité - Le déroulement des séquences de travail est respectueux des modes d'apprentissage des équidés et du niveau d'éducation - Les techniques équestres utilisées sont adaptées au travail d'un équidé de tourisme équestre et permettent de préserver son intégrité physique et mentale 		
C3.4.3 Évaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en se référant aux étapes de la progression de l'éducation d'un équidé et en s'appuyant sur des critères objectifs.	Qualité générale attendue : Pertinence de l'évaluation du travail mené et des adaptations proposées pour optimiser la progression de l'équidé. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Une autoévaluation de la prestation technique du candidat est présentée - L'évaluation du travail est menée en référence aux exigences d'emploi d'un équidé de tourisme équestre - Les propositions d'ajustements du programme de travail de l'équidé permettent d'optimiser son utilisation ultérieure par les pratiquants 		
Observations des membres du jury			
Proposition des membres du jury		FAVORABLE	DÉFAVORABLE
Jury 1 (Nom, prénom et signature)		Jury 2 (Nom, prénom et signature)	



Règlement Intérieur applicable dans le Centre équestre

- Mis à jour le 21/07/2025 et sous réserve de modifications ultérieures -

Chaque personne fréquentant l'établissement équestre du Ranch du Bel Air s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité de la gérante : Szpala Carole. Pour déléguer leurs tâches, les responsables désignés peuvent déléguer aux autres membres de l'équipe placés sous leur autorité.

ARTICLE 2 : OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS PRÉSENTÉES PAR LES USAGERS

Une boîte aux lettres est à la disposition des usagers, au niveau du bureau, afin que ceux-ci puissent y glisser les observations et suggestions qu'ils désirent formuler concernant le fonctionnement de l'établissement équestre.

ARTICLE 3 : DISCIPLINE

a) Au cours de toutes les activités à l'intérieur des locaux ou installations aussi bien qu'en extérieur, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.
b) En tout lieu et toute circonstance, les usagers sont tenus d'observer une attitude différente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.

c) Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation (cf. ARTICLE 5), aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses usagers ou son personnel n'est admise. Toute attitude répréhensible d'un cavalier et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions. (cf. ARTICLE 6)

La responsabilité de l'établissement équestre est dégagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

ARTICLE 4 : SECURITE & FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- L'utilisation des infra-structures (zone d'attache, carrière, PTV...) est réservée en priorité aux chevaux utilisés pour les activités du club et du centre de tourisme équestre.
- Les crottins et résidus de curage de pied doivent être ramassés par les cavaliers, au niveau de l'accueil club et des zones de préparation et soins, comme dans la carrière, le manège et le rond de longe.
- Il est formellement interdit de fumer sur toute la propriété. Des espaces dédiés avec des cendriers au niveau du parking sont mis à disposition pour les usagers fumeurs. Aucun mégot de cigarette ne sera toléré sur la propriété.

ARTICLE 7 : TENUE

Les usagers de l'établissement équestre doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

Équipement recommandé :

- Bottes ou boots avec mini-chaps
- Pantalon d'équitation et surpantalon de pluie
- Chemise à manches longues pour la pratique en extérieur
- Kway, veste d'équitation, doudoune doivent être systématiquement fermées à cheval
- Gants de protection obligatoires pour la pratique à pied et conseillés à cheval
- Protège dos pour le CSO et gilet de protection pour le cross et le PTV sont fortement recommandés
- Lunettes de sport et crème solaire pour la pratique en été

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est obligatoire. Lors de l'inscription, l'usager a la possibilité de prendre cette Licence Fédérale (qui lui permet d'être assuré dans tous les centres affiliés de France, de passer des examens et de les valider, et de participer à une dynamique sportive). Dans le cas contraire, il appartient à l'usager d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisques en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant l'établissement équestre Le Ranch du Bel Air de cette responsabilité.

a) Les usagers sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement équestre, durant le temps de l'activité équestre. Il leur appartient de prendre connaissance, auprès de l'établissement équestre, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées.
b) Aucun usager ne peut participer aux activités de l'établissement s'il n'a pas acquitté son inscription.
c) La responsabilité de l'établissement équestre est dégagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Toute dégradation, volontaire ou non, de matériel et objet confié devra faire l'objet :



- La consommation d'alcool ou de substances illicites est strictement prohibée au sein de l'établissement .
 - Tout engin à moteur (voiture, camion, quad, motos) ou à roue (vélo, trottinette) doit évoluer au pas (10 km/h) dans l'enceinte de la structure équestre. Utilisez les parkings pour garer les véhicules. Ne laissez rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules.
 - Les objets personnels (peu importe la valeur) sont sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de perte, casse ou vol, l'établissement équestre Le Ranch du Bel Air est dégagé de toute responsabilité.
 - Les chiens sont interdits sur le site.
 - Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement équestre.
 - Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre qu'uniquement durant les activités et durant le temps de préparation des équidés, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise.
 - Il est formellement interdit, sauf autorisation de l'un des deux gérants, d'ouvrir les clôtures des parcs à chevaux et d'y pénétrer seul(e).
 - Il est interdit de nourrir les chevaux, sauf après accord de l'un des deux gérants
 - Tout acte mettant en péril ou affectant l'intégrité physique et/ou morale des chevaux et/ou des autres animaux vivant sur la ferme
- PREAMBULE :**
- est interdit et fera l'objet de sanctions (cf. ARTICLE 6)

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire de l'une des manières suivantes :

- a) en s'adressant directement à Szpala Carole b) en écrivant une lettre aux gérants de l'établissement équestre

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des règlements, expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent être de trois ordres :

- a) la mise à pied prononcée par l'un des responsables d'activité pour une durée ne pouvant excéder un mois. L'usager qui est mis à pied ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval appartenant à l'établissement équestre, ni utiliser les terrains d'évolution.
- b) l'exclusion temporaire prononcée par un des deux gérants pour une durée ne pouvant excéder une année. L'usager qui est exclu temporairement n'a plus accès aux locaux et installations de l'établissement équestre et ne peut pendant la durée de la sanction participer à aucune des activités de l'établissement équestre.
- c) en cas de récidive, l'exclusion définitive prononcée par l'un des gérants de l'établissement équestre. Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes

- soit d'une réparation prise en charge par l'utilisateur au moment des faits
- soit d'un remplacement de qualité et modèle équivalents qui sera également facturé à l'utilisateur

Nous vous recommandons donc, de bien vouloir faire attention notamment aux selles et aux harnachements de vos chevaux et poneys. Attention de ne pas les poser par terre! Votre club met un point d'honneur à vous confier du matériel de qualité, merci donc de nous aider à le conserver en bon état d'usage.

ARTICLE 9 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE *

L'établissement est ouvert du Mardi au Dimanche inclus de 9h à 18h.

Durant l'année scolaire, les cours collectifs sont généralement dispensés les mercredi et samedi.

* Sous réserve de modifications

ARTICLE 10 : INFORMATIONS ET CONTACT

Szpala Carole E-mail : formation.ranchdubel@gmail.com Tél : 06 74 87 46 39

Site internet : www.ranch-du-bel-air.com

ARTICLE 11 : APPLICATION

En signant leur adhésion à l'établissement, les usagers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les dispositions.



déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

TARIFS & CONDITIONS GENERALES DE VENTE

a) Inscription

Toute activité au sein de l'établissement équestre Du Ranch du Bel Air n'est autorisée qu'après signature d'une fiche d'inscription et règlement de la prestation souscrite.

b) Tarifs

- Cours & Balade 1h 25€
- Balade 2h 48€
- Balade 3/5h (pique-nique au moulin) 85€
- Rallye 70€
- Cours particuliers 55€
- 1/2 Journée de stage 35€
- Journée de stage 55€
- Balade nocturne 40€
- Location manège 5€/h
- FORFAIT A L'ANNEE 750€ (10 virements de 75€ pour la réservation lors de l'inscription. 42 cours de 1h par semaine, de Septembre jusqu'en Juin (sauf 1 semaine à Noël). Remboursable sur certificat médical, 3 absences consécutives, volonté d'arrêt définitif.)
- 1/2 pension 80€/150€
- Pension prés/stabu 190€/210€

Tarifs FFE :

Pratiquant, cavalier – de 18 ans	29,00€
Pratiquant, cavalier + de 18 ans	40,00€
Licence Verte , Bleue prise par Internet	10,00€
Compétition Pro	330,00€
Compétition Amateur	80,00€

c) Règlement des prestations

Les modes de paiement acceptés par Le Ranch du Bel Air sont :

- les chèques bancaires à établir à l'ordre du « Ranch du Bel Air »
- les espèces en euros
- les virements bancaires

RIB :





Relevé d'identité bancaire

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

Titulaire

MME SZPALA DHUIT CAROLE LE RA

Domiciliation

CASTELMORON

Code Banque 13306

Code guichet 00341

Numéro de compte 57000645626

Clé RIB 89

IBAN (International bank account number)

FR76 1330 6003 4157 0006 4562 689

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT

AGRIFRPP833



Règlement Intérieur de la formation professionnelle ATE

- Mis à jour le 21/07/2025 et sous réserve de modifications ultérieures -

Article 1: Objet : Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein de l'organisme de formation. La responsabilité de l'organisme de formation ne saurait être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Article 2 : Champ d'application Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble du public fréquentant l'organisme de formation. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352- 15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 3 : Discipline - Comportement Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans l'enceinte de la structure ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- En application du décret n°77-1042 du 12/09/1977, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les locaux de la structure d'accueil ; et de vapoter (dans les aires intérieures comme extérieures)
- De quitter la formation sans motif ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- D'avoir une tenue indécente ou inappropriée ;
- D'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne leur appartenant pas ;
- D'avoir un comportement incorrect avec toute personne
- D'introduire toute personne étrangère à la structure
- Aucun animal de compagnie ne sera admis dans l'établissement pendant toute la durée du contrat de formation. De plus,
- Toute personne inscrite en formation doit respecter les horaires établis par le centre de formation ;
- Tout accès en dehors des horaires d'ouverture n'est possible que sur demande au dirigeant du centre de formation et après son acceptation.
- Les véhicules y compris les cyclomoteurs et les vélos doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

Par ailleurs, les stagiaires auront à signer la fiche d'émergence par demi-journée.

Article 4 : Réclamation Tout stagiaire souhaitant effectuer une réclamation motivée et justifiée pourra l'effectuer en demandant un rendez-vous avec le responsable de formation et rédigera sur une fiche « réclamation » sa requête laquelle sera traitée avec l'équipe du centre de formation. La réponse sera communiquée soit en temps réel soit quelques jours plus tard aux stagiaires. Une fois

Article 8 : Accident Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'Organisme de formation et au formateur assurant la formation. La déclaration d'accident, le cas échéant, doit être établie soit par la structure d'accueil de stage si le stagiaire accidenté est un salarié en formation dans le cadre du plan de formation (l'entreprise doit alors avertir l'Organisme de l'accident dans les meilleurs délais), soit par l'Organisme de formation dans tous les autres cas.

Article 9 : Responsabilité de l'organisme de formation en cas de vol ou dégradation de biens personnels de stagiaires L'Organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte.

Article 10 : Protection des données personnelles et droit à l'image L'organisme de formation dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes et notamment l'organisation des cours, l'inscription aux stages, aux épreuves d'évaluation. Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement y ont accès. Ces données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès du centre un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel.

Article 11 : Sanctions Tout manquement au Règlement Intérieur du Centre de Tourisme Equestre ou Règlement Intérieur de la Formation ATE pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement oral à l'issu d'un entretien - Avertissement écrit envoyé par e-mail
- Exclusion définitive de la formation

Article 12 : Hygiène et sécurité La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de



traitée la fiche de réclamation sera classée/archivée par le centre de formation.

Article 5 : Absence et retard En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter ou interrompre le suivi de leur formation.

Toute formation commencée sera facturée en totalité sauf cas de force majeure reconnu et justifié.

Article 6 : Matériel et documents pédagogiques confiés Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel et les documents pédagogiques qui lui sont confiés en vue de sa formation et ce pendant la durée de sa formation.

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel et documents pédagogiques conformément à leur objet ; l'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

Article 7: Consignes d'incendie Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs sont affichés dans les locaux de l'Organisme de manière à être connues de tous les stagiaires. Par ailleurs les mesures d'évacuation des locaux se font sous l'autorité et les directives du formateur assurant la formation.

l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 13 : Transmission du Règlement intérieur Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).





Le Ranch du Bel Air

Charte d'engagement du stagiaire

Nom et prénom du stagiaire

Date d'entrée en formation au Ranch du Bel Air :

En signant la convention de stage, j'atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs 1- du Centre Equestre et 2- de la formation professionnelle.

Ainsi, je m'engage à :

- Avoir un comportement courtois et une attitude sérieuse durant les temps de formation et dans l'enceinte de la structure
- Avoir une tenue correcte, propre et appropriée aux activités équestres
- Respecter les horaires de formation; informer les formateurs en cas d'absence ou de retard et en fournir un justificatif ou certificat médical
- Suivre assidûment les cours du Ranch du Bel Air dans le cadre de ma formation et réaliser au mieux les tâches confiées par le tuteur
- Respecter l'ensemble des règles en vigueur de l'organisme de formation et de l'entreprise de mise en situation professionnelle (règlements intérieurs, règles d'hygiène et de sécurité)
- Solliciter le concours d'une médiation en cas de situation délicate personnelle voire conflictuelle avec une tierce personne dont mon maître d'apprentissage/tuteur de stage afin d'éviter une rupture de contrat/convention
- Persévérer dans mon projet professionnel en partageant avec mes référents pédagogiques toutes difficultés durant la formation (cours théorique, pratique) et démontrant ainsi toute ma motivation
- Me présenter à toutes les épreuves d'évaluation en cours de formation et ponctuelles
- Remplir régulièrement le livret et être en mesure de présenter le documents demandés en tout temps

J'atteste avoir pris connaissance des droits et des devoirs, notamment des règles applicables en matière de santé et de sécurité en organisme de formation.

Fait le :,

à

Nom et prénom :

Signature du stagiaire:

Précédée de la mention ***Lu et approuvé***



Document d'information relatif au traitement des données personnelles

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter par courrier postal ou électronique votre Responsable de Formation: SZPALA Carole.

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre des formations est établi en conformité avec les dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » dans sa dernière version. Le traitement des données est fondé sur l'exécution du contrat de formation. Ce traitement a pour finalité :

- Collecte et gestion des données à caractère personnel du stagiaire et des tuteurs d'entreprise en vue de la gestion administrative des dossiers (paiement des actions de formation, la mise en œuvre d'une enquête de satisfaction et d'insertion professionnelle ; inscription aux examens) dans le cadre de sa formation,

Vos données sont :

- Communiquées aux différents prestataires ou partenaires qui traiteront les données pour notre compte : prescripteurs (Pôle Emploi, Région Occitanie, Mission locale, ...)
- services de l'Etat ou prestataires (ASP, OPCO ...)
- prestataires chargés des enquêtes intervenant dans le cadre de l'exécution du contrat de formation
- Conservées :

- 10 ans après la date de fin de la formation pour les dossiers d'inscriptions, d'examens, copies des contrats - 3 ans après la date de fin de l'enquête
- A l'issue de cette durée les archives papier pourront être supprimées.

Vos données ne sont pas :

- Vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment,
- Transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale

MENTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD que vous pouvez faire valoir auprès du responsable de traitement.

- Le droit d'accéder à vos données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD)
- Le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque là (article 7 du RGPD) - Le droit de rectifier des données inexactes et de compléter des données incomplètes (article 16 du RGPD)
- Le droit d'obtenir l'effacement de vos données, dans le cas prévu à l'article 17 du RGPD
- Le droit à obtenir la limitation du traitement exercé sur vos données (article 18 du RGPD) en faisant valoir ce droit, vous stoperez tout ou partie du traitement de vos données personnelles, à l'exception de leur conservation
- Le droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD) : en faisant valoir ce droit vous pourrez demander que le PEL vous communique les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine afin de les utiliser vous-même ou les confier à un autre organisme de traitement - Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (article 13 du RGPD)

Je soussigné(e) , autorise Le Ranch du Bel Air à me photographier ou à me filmer durant ma période de formation ou de stage en entreprise.

Ces images pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support de communication (site internet, communication interne, catalogue, flyer, blog, réseau sociaux...).

Signature du stagiaire:
Précédée de la mention *Lu et approuvé*

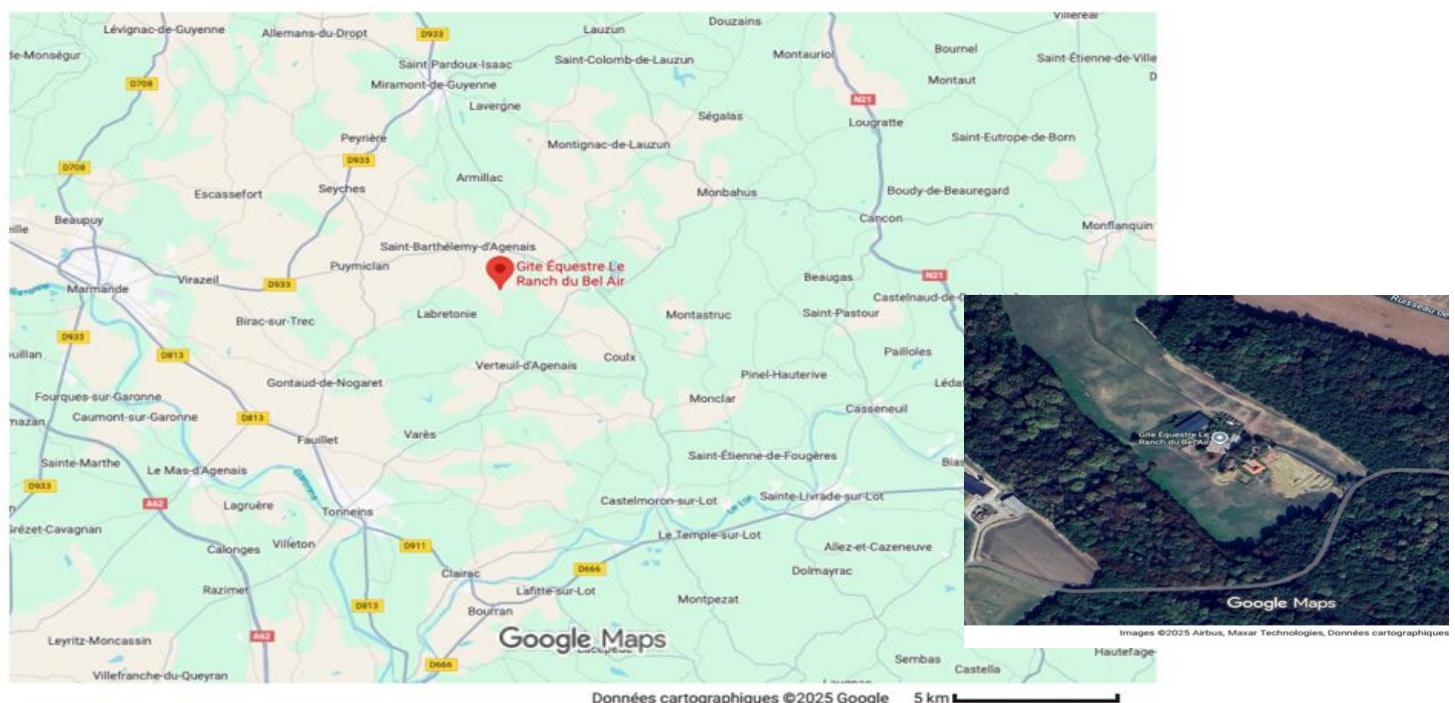


Informations Pratiques

- Pour venir au Ranch du Bel Air
-Autoroute A62, Sortie n°5 MARMANDE, Labretonie se situe à 21km. Suivre les panneaux Vert « RANCH DU BEL AIR »
-La gare la plus proche est à Marmande, des navettes sont disponibles depuis la gare jusqu'au village de Saint Barthélémy à 5km du Ranch.
-Aéroport les plus proches sont : Bordeaux et Toulouse.

Google Maps

Gite Equestre Le Ranch du Bel Air



- Hébergement : Le Ranch dispose d'un dortoir en gestion libre, 10€/nuit.

Équipement requis à votre charge :

Gilet de protection pour le PTV Bottes ou boots avec mini-chaps pour monter à cheval Pantalon d'équitation ou pantalon adéquat pour la pratique de l'équitation d'extérieur Pull ou sweat-shirt type polaire Gants de protection et gants d'équitation Chaussures de sécurité et tablier de protection pour la pratique de la maréchalerie Sac de couchage/ duvet chaud et matelas isolant de randonnée	Casque ou bombe homologués Bottes de pluie ou d'écurie chaudes et imperméables pour les travaux d'entretien Chemise à manches longues pour la pratique en extérieur Kway, veste d'équitation, doudounes chaudes et imperméables Éperons doux Gilet jaune réfléchissant, boussole, porte carte et lampe frontale pour les randonnées Le matériel scolaire de votre choix afin de pouvoir prendre des notes (stylos, règle, cahier ou bloc de feuilles...) et de classer vos cours (classeur, pochettes, etc.)
---	--

A TRES BIENTOT AU RANCH DU BEL AIR !

